

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-12-2024-08

Date de convocation le 12/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 2
Votants : 13

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS à M CLAVÉ

M LAPÊTRE à Mme BAZIARD

Étaient absentes: Mme CAZENAVE et Mme GUITTONNEAU

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE SECURISATION DU CROISEMENT RUE DU VIEUX MONT ET RUE DE LAS BIGNES

Par délibération du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle de M et Mme DOMBLIDES.

La notaire nous demande de compléter cette délibération en portant une acquisition à l'euro symbolique. Pour mémoire, le croisement de la rue du vieux Mont et de las Bignes draine chaque jour la circulation des véhicules vers le groupe scolaire, des tracteurs, l'accès de certains véhicules légers à Ball et présente trois problématiques :

- ✓ La sortie sur la rue du vieux Mont en direction d'Arthez de Béarn est compliquée
- ✓ Une absence de sécurisation du cheminement piéton entre la rue de las Bignes et la rue du vieux Mont ce qui rend dangereux le cheminement piéton
- ✓ Un trafic multiple et complexe du fait de la disparité des véhicules : bus, tracteur, camion, véhicule léger, vélo.

Dans un objectif de sécuriser le croisement de la rue du vieux Mont et de la rue de las Bignes, la commune a rencontré Monsieur Francis Domblides propriétaire de la parcelle pour élargir le croisement.

Le propriétaire accepte de céder sa parcelle BE 213 d'une superficie de 215 m² en contrepartie de la pose d'un grillage rigide et de la pose de brises-vues.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, décide à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle BE 213 à un euro symbolique avec la pose d'un grillage rigide avec des brises vues

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

PRECISE que ces crédits sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance